

Lausanne en Suisse : un traité nul & non-venu pour les Arméniens qui n'y étaient pas , & 6000 Kurdes manifestent

Hier , 6000 Kurdes ont manifesté à Lausanne car date anniversaire du centenaire de la signature de ce traité portant le nom de cette ville suisse, traité négocié par la diplomatie britannique **aux dépens des Arméniens et des Kurdes** et, **en faveur des Turcs**.

« L'Est de l'Anatolie fut rattaché à la Turquie d'aujourd'hui, en échange d'un abandon des revendications sur la Syrie et l'Irak datant de l'ère ottomane.

Les Arméniens et les Kurdes furent tenus à l'écart et leurs ambitions territoriales mises entre parenthèses »

source : l'Orient, le Jour

Le traité de Lausanne il y a 100 ans, était signé (le 24 aout)

par les autorités d'Ankara avec les pays victorieux de la première Guerre Mondiale. Le traité est le seul de l'époque

à être en vigueur de nos jours.

Les frontières de la Turquie actuelle, issue de l'Empire

ottoman sont tracées par le traité qui constitue l'acte de

naissance de la République de Turquie instaurée trois mois plus tard, le 29 octobre 1923.

Le 10 juin dernier, à l'occasion du 100e anniversaire du traité un symposium s'est tenu à Lausanne et l'académicien turc Baskin Oran a présenté un exposé sur les questions négociées des minorités dans le traité.

En résumé :

-Le traité n'est pour la Turquie ni une victoire ni une défaite mais un compromis.

-Contrairement au traité de Sèvres, "la Grande Arménie" est absente des discussions

car Ankara a envoyé un message à l'Occident déclarant qu'ils ne deviendront pas bolcheviques ce qui a sécurisé l'Occident pour qui l'Arménie n'était plus utile comme État tampon contre la Russie, prévu dans le traité de Sèvres.

Auparavant, Ankara avait assuré la Russie qu'il deviendra bolchevique et avait reçu armes et argent pour mener sa

Guerre, réalité sa lutte de nettoyage ethnique.

-Dans la section "Protection des Minorités" du traité, les non-musulmans avaient obtenu des droits qui ont été

violés dès le lendemain de la signature.

-Les **droits des citoyens dont "la langue n'est pas le turc"**

d'utiliser leur propre langue devant les tribunaux et l'article 39 assurant l'égalité devant la loi pour toute personne résidant en Turquie ont été violés et ces deux entorses sont les obstacles les plus importants à l'adhésion du pays à l'Union Européenne.

-Le dernier panel du symposium était; "Le traité de Lausanne peut-il être révisé?" Ceci visait la manière dont

Arméniens et Kurdes avaient été injustement exclus du traité.

Il faut rappeler que le traité multilatéral est signé par huit pays et ne peut être modifié que par la convocation

d'une nouvelle conférence réunissant les pays signataires.

Conditions difficiles sinon impossibles.

Zaven Gudsuz zaven471@hotmail.com (ancien élève des collèges mekhitaristes d'Istanbul & de Sèvres)

diplômé d'économie de l'Université de Nantes en France

Le **traité de Lausanne de 1923** est un [traité de paix](#) signé le 24 juillet 1923 au [Palais de Rumine](#) à [Lausanne](#) ([Suisse](#)). Il remplace le [traité de Sèvres](#) signé le [10 août 1920](#) à [Sèvres](#), qui mettait fin à la [Grande Guerre](#) en ce qui concerne l'[Empire ottoman](#). Le traité de Lausanne est le dernier traité résultant de la [Première Guerre mondiale](#). Il précise les frontières de la [Turquie](#) issue de l'[Empire ottoman](#) et rend obligatoires des [transferts de populations](#) déjà commencés avec les [génocides arménien](#) et [grec pontique](#), visant à rendre irréversible ce qui fut appelé « [nettoyage ethnique](#) » par l'[historiographie](#) grecque et « stabilisation de l'homogénéité [ethno-religieuse](#) »

par l'historiographie turque¹.

Contexte : le combat turc contre le traité de Sèvres

Les dispositions du traité de Sèvres prévoyaient la dissolution de l'[armée ottomane](#), la division de l'[Empire ottoman](#) (privé d'une grande partie de ses territoires [moyen-orientaux](#)) en [zones d'influence](#) britannique, française et italienne, la cession au [royaume de Grèce](#) de la [Thrace orientale](#) et la [Ionie](#) (région de [Smyrne](#)), la cession du Nord-Est de la Turquie actuelle à l'[Arménie indépendante](#) et l'autonomie du [Kurdistan](#) autonome dans le Sud-Est. Ces régions étaient peuplées de populations mélangées turques et autres. La [Grande Assemblée nationale de Turquie](#) et [Mustafa Kemal Atatürk](#) dénoncèrent le traité de Sèvres comme un « projet de [dépeçage colonial](#) de la Turquie ».

Le [sultan ottoman Mehmed VI](#) fut contraint d'accepter le [traité de Sèvres](#) mais celui-ci ne fut ratifié par aucun parlement national, hormis celui de la [Grèce](#). Dès l'automne 1920, [Georges Leygues](#), alors [président du Conseil en France](#), déclarait à la conférence de [Londres](#) que la France ne ratifierait pas un traité aussi défavorable à la Turquie, et qu'il fallait le réviser. Mustafa Kemal, qui avait commencé à organiser un pouvoir nationaliste parallèle en 1919, menait alors une guerre contre le pouvoir du [sultan](#) ainsi que [contre les troupes grecques](#) et [arméniennes](#), contre les autonomistes kurdes et contre les troupes d'occupation [italiennes](#) et [britanniques](#). En revanche, il bénéficiait de l'appui de la [France](#) (qui, en mars 1921, signait un accord avec le gouvernement kémaliste, puis un traité de paix en octobre de la même année, et lui vendit des armes²) et de la [Russie bolchévique](#) (qui lui fournit également des armes³ et lui céda, au [traité de Kars](#) d'octobre 1921, le territoire arménien occupé un an plus tôt par les troupes kémalistes⁴).

Le [traité de Kars](#) avalisa, côté russe, [celui d'Alexandropole](#), que la [République arménienne](#) avait dû signer, le [2 décembre 1920](#), à l'issue de la [guerre arméno-turque](#), rétrocédant à la Turquie le territoire de [Kars](#) (attribué à l'[Empire russe](#) par le [traité de San Stefano](#) en 1878)⁵. Ce territoire était peuplé de [Lazes](#), de [Meskhètes](#), de [Géorgiens](#), et d'[Arméniens](#) survivants du [génocide](#)⁶ : ils furent expulsés et remplacés par des [Turcs](#) et des [Kurdes](#).

En février-mars 1921, se tint à [Londres](#) une conférence sur la révision du traité de Sèvres⁷. Aucun règlement général ne conclut la conférence, mais l'Italie accepta de retirer ses troupes d'[Anatolie](#). En mars [1922](#), l'[Entente](#) fit de nouvelles propositions à la Turquie kémaliste, en renonçant à prendre le traité de Sèvres pour base ; mais Kemal jugea que ces propositions étaient « loin, toutefois, dans leur fond, de contenter nos aspirations nationales »⁸.

Après la victoire des troupes [kémalistes](#) contre les troupes grecques en septembre 1922, le [traité de Sèvres](#) devint inapplicable. Une conférence internationale se réunit alors, afin de le remplacer par un nouveau traité, reflétant le nouveau rapport de forces sur le terrain. Le chef de la délégation turque est [İsmet İnönü](#).

Contenu du traité de Lausanne

Le traité reconnaît en premier lieu la légitimité du régime d'[Atatürk](#) installé à [Ankara](#). En échange les [Alliés](#) obtiennent la reconnaissance par la république turque des pertes territoriales de l'[Empire ottoman](#) à [Chypre](#) (1878), dans le [Dodécanèse](#) (1911), en [Syrie](#), [Palestine](#), [Jordanie](#), [Irak](#) et [Arabie](#) (1918). Ils renoncent à demander l'indépendance, voire simplement l'autonomie, du [Kurdistan](#) et de l'[Arménie](#), prévues dans le [traité de Sèvres](#). Au [sandjak d'Alexandrette](#) près, les frontières de la Turquie actuelle sont reconnues : la république turque assure ainsi et fait reconnaître sa souveraineté sur l'ensemble de l'[Anatolie](#) (occidentale et orientale) et sur la [Thrace](#) orientale.

Après des mois de tractations, le traité est signé le [24 juillet 1923](#) à [Lausanne](#) entre d'une part la [Turquie](#) et d'autre part la [France](#), le [royaume d'Italie](#), le [Royaume-Uni](#), l'[empire du Japon](#) en tant que puissances victorieuses, mais aussi le [royaume de Grèce](#), le [royaume de Roumanie](#), le [royaume des Serbes, Croates et Slovènes](#) et le [royaume de Bulgarie](#) en tant que co-signataires concernés par les échanges de populations demandées par les [kémalistes](#), qui invitaient en Turquie les minorités turques des pays voisins, et souhaitaient les échanger contre les minorités chrétiennes vivant en Turquie (ainsi, des [Turcs de Roumanie](#) et des [Bulgares de Roumanie](#) rejoignirent respectivement la Turquie et la Bulgarie, remplacés en [Dobroudja du Sud](#) par des [Aroumains](#) de Grèce et de Bulgarie, eux-mêmes remplacés par des Grecs et des Bulgares de Turquie) : des centaines de milliers

de personnes furent concernées, mais [Constantinople](#), les [îles des Princes](#), [Imbros](#) et [Ténédos](#) sont exemptés de ces obligations d'échanges⁹.

Le traité institue surtout des échanges de populations obligatoires entre la [Grèce](#) et la [Turquie](#) : 1,6 million de [Grecs ottomans](#) contre 385 000 [musulmans](#) de Grèce. Ces échanges forcés ont débuté « baïonnette dans le dos », bien avant la signature du traité en juillet 1923. Près d'un demi-million de Grecs de Turquie sont morts (pour la plupart dans les camps ou en route) et 400 000 musulmans, en majorité des Turcs, ont quitté, eux, la Grèce pour la Turquie. L'échange de population était strictement basé sur l'appartenance religieuse. Les exceptions du traité permirent à près de 300 000 Grecs à rester en Turquie à Istanbul et dans les îles concernées, tandis qu'en [Thrace occidentale](#) environ 230 000 musulmans purent rester en Grèce. Mais, dans les décennies suivantes, les discriminations et [persécutions](#) poussèrent la plupart de ces exemptés à s'exiler d'eux-mêmes, de sorte qu'au [xxi^e siècle](#) il reste 140 000 musulmans en Grèce¹⁰ et seulement quelques milliers de Grecs en Turquie¹¹.

À [Lausanne](#), la zone démilitarisée mise en place à Sèvres autour des [détroits](#) des [Dardanelles](#) et du [Bosphore](#) est maintenue : les détroits restent ouverts, sans restriction ni contrôle turc, au passage aérien et à la navigation maritime internationale¹², mais en échange le contrôle des Alliés sur les finances et les [forces armées turques](#) est aboli, ainsi que le [régime des « capitulations »](#) qui accordait des privilèges et une protection allemande, autrichienne, britannique, française, italienne ou russe aux institutions étrangères en [Turquie](#), ainsi qu'à certaines familles fortunées, [chrétiennes](#) ou [juives ottomanes](#). Ainsi la Turquie retrouve sa pleine [souveraineté](#) avec tous les attributs afférents et évite le risque de [colonisation](#) européenne¹³.

Articles détaillés : [Grande Catastrophe](#), [Génocide arménien](#) et [Génocide grec pontique](#).

Notes et références

- ↑ [Giles Milton](#), *Le Paradis perdu: 1922, la destruction de Smyrne la tolérante*, 2013, Éd Libretto, (ISBN 978-2752908810)
- ↑ Anne Hogenhuis, Corine Defrance, Geneviève Bibes et Jérôme de Lespinois, « *Le retour de Briand aux affaires en 1921* », dans Jacques

- Bariéty, *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe*, Presses universitaires de Strasbourg, 2007, 49-51 p. ; [Atatürk 1929](#), p. 540.
3. ↑ Selon (en) H. Kapur, *Soviet Russia and Asia, 1917-1927*, il s'agit de 60 de canons Krupp, 30 000 obus, 700 000 grenades, 10 000 mines, 60 000 fusils confiés par la [Roumanie aux Russes](#), 1,5 million de fusils ottomans prise de guerre russe, 1 million de fusils russes, 1 million de [fusils austro-hongrois](#) Männlicher prise de guerre et 25 000 fusils Martini-Henry à baïonnette.
 4. ↑ [Claude Mutafian](#) et Éric Van Lauwe, *Atlas historique de l'Arménie, Autrement*, coll. « Atlas / Mémoires », 2005, 143 p. (ISBN 978-2-7467-0100-7), p. 72.
 5. ↑ [Atatürk 1929](#), p. 431 ; [Papazian 1934](#), p. 48-51.
 6. ↑ [Yves Ternon](#), *Les Arméniens. Histoire d'un génocide*, Paris, Seuil, 1977 [[détail des éditions](#)] (ISBN 978-2-02-025685-8), paragraphe 2 page 302.
 7. ↑ [Atatürk 1929](#), p. 485 sqq.
 8. ↑ [Atatürk 1929](#), p. 626.
 9. ↑ Hans-Erich Stier (dir.), (de) *Grosser Atlas zur Weltgeschichte*, éd. Westermann, Braunschweig 1985, (ISBN 3-14-100919-8), p. 153.
 10. ↑ Soit 1,4 % de la population grecque selon « [Autorité statistique hellénique \(Elstat\)](#) » [[archive](#)].
 11. ↑ De 3000 à 5000 personnes soit 0.006% de la population turque selon *The Greek minority of Turkey* [1] [[archive](#)] sur HRI.org consulté le 22 Janv. 2017.
 12. ↑ « [Journal officiel de la République française. Lois et décrets](#) » [[archive](#)], sur Gallica, 31 août 1924 (consulté le 11 novembre 2020)
 13. ↑ [Claude Farrère](#), *La Turquie ressuscitée*, Paris, Cahiers libres, 1930, 154 p. (OCLC 250572378).

Voir aussi

Bibliographie

- [Mustafa Kemal Atatürk](#), *Discours du Gazi Mustafa Kemal, président de la République de Turquie*, Leipzig, K. F. Koehler Verlag, 1929 traduction révisée par Azmi Süslü, Centre de recherches Atatürk, Ankara,

- [Jacques Benoist-Méchin](#), *Mustapha Kémal ou La mort d'un empire*, Paris, [Éditions Albin Michel](#), coll. « Le Loup et le Léopard », 1991 (1^{re} éd. 1954), 459 p. ([ISBN 978-2-226-02195-3](#), [OCLC 814318634](#)).
- (en) Houri Berberian, « *The Delegation of Integral Armenia: From Greater Armenia to Lesser Armenia* », *Armenian Review*, vol. 44-3, automne 1991, p. 39-64.
- [Paul Dumont](#) (Titre de l'édition 1983: 1919-1924, Mustafa Kemal invente la Turquie moderne.), *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne*, Bruxelles, [Éditions Complexe](#), coll. « Historiques » (n° 109), 1983 (1^{re} éd. 1983), 221 p. ([ISBN 978-2-8048-0095-6](#), [OCLC 77535111](#), [lire en ligne](#) [archive]).
- Berthe Georges-Gaulis, *La Question turque : une page d'histoire turque et d'erreurs européennes. 1919-1931*, Paris, [Berger-Levrault](#), 1931, 374 p. ([OCLC 906437028](#)).
- [Roger de Gontaut-Biron](#) et L. Le Révérend (préf. Hratch Bedrossian), *D'Angora à Lausanne, les étapes d'une déchéance*, Paris, [Plon](#), coll. « Histoire », 1924 (1^{re} éd. 1924), 346 p. ([ISBN 978-2-917650-02-8](#), [OCLC 866818198](#)).
- (tr) Kazım Karabekir, *İstiklâl harbimiz*, Istanbul, Emre Yayınlar, coll. « Emre Yayınları » (n° 46 .. 50), 1938 (1^{re} éd. 1938), 5 volumes ([ISBN 978-975-7369-41-7](#), [978-9-757-36942-4](#) et [978-9-757-36947-9](#), [OCLC 58792273](#)).
- (en) Justin McCarthy, *The Ottoman peoples and the end of empire*, London New York, Arnold Oxford Distributed by St. Martin's Press, coll. « Historical endings. », 2001, 234 p. ([ISBN 978-0-340-70657-2](#) et [978-0-340-70656-5](#), [OCLC 1015483367](#)).
- (en) Justin McCarthy, *Population history of the Middle East and the Balkans*, Piscataway, NJ Istanbul, Gorgias Press Isis Press, coll. « Analecta Isisiana » (n° 62), 2010 (1^{re} éd. 2002), 321 p. ([ISBN 978-1-61719-105-3](#), [OCLC 659990814](#)).
- (en) Kapriel Serope Papazian, *Patriotism Perverted*, Boston, Baikar Press, 1934.

- Jean Pichon, *Le Partage du Proche-Orient*, Paris, Jean Peyronnet, 1938.
- (en) Haluk Selvi, *Armenian Question, From the First World War to the Treaty of Lausanne*, Sakarya University Press, 2007.
- (en) Stanford J. Shaw (sept volumes), *From Empire to Republic : The Turkish War of National Liberation*, Ankara, TTK, 2000.
- (tr) Bilâl N. Şimşir (dir.) (deux volumes), *Lozan Telgrafları*, Ankara, TTK, 1990-1994.
- (en) Salâhi R. Sonyel, *Turkish Diplomacy, 1918-1923*, Londres, Sage Publications, 1988.
- (tr) Salâhi R. Sonyel (trois volumes), *Mustafa Kemal Atatürk ve Kurtuluş Savaşı. Yeni Belgelerle*, Ankara, TTK, 2008.
- [Yves Ternon](#), *L'Empire ottoman : le déclin, la chute, l'effacement*, Paris, édition du Félin, 2002, 575 p. ([ISBN 2-86645-425-1](#)).
- Jacques Thobie, « *De Constantinople à Ankara : d'un empire piétiné à une république respectée* », *Relations internationales*, n° XXXI, 1982, p. 263-282.

source : wikipedia